



## Versement des fonds pour reprise d'entreprise

Par **ZABOROWSKI Kevin**, le **16/10/2018** à **11:53**

Bonjour,

Je ne sais pas si je me suis rattaché aux bonnes branches du forum, mais voici les faits et ma question.

Ma mère a effectué le paiement de capital (10000 € par chèque bancaire) ainsi que le rachat de parts (2500 € par virement) pour le compte de ma soeur dans la cadre d'une reprise d'un garage avec un associé déjà existant.

Avec la promesse d'un remboursement rapide.

Cependant aucun remboursement a ce jour de la part de ma soeur alors que l'entreprise dégage un certain bénéfice (beaucoup de transactions au "black' qui plus est).

Ma mère se retrouve en difficulté financière parce qu'elle a fait confiance sur un retour de ses fonds rapidement.

Aucunes discussion n'est plus possible avec ma soeur.

Ma question est la suivante : le versement des fonds ne devait il pas être fait par l'associé (en l'occurrence ma soeur) afin que ce soit valide ? et donc dans ce cas ma mère a-t-elle la possibilité de récupérer ces fonds puisque la constitution de l'entreprise ne serait pas valide ?

C'est un peu compliqué de tout expliquer comme cela donc si vous avez des questions pour de plus amples informations n'hésitez pas.

Dans l'attente

Cordialement

Kévin